

Surveillance épidémiologique en Alsace

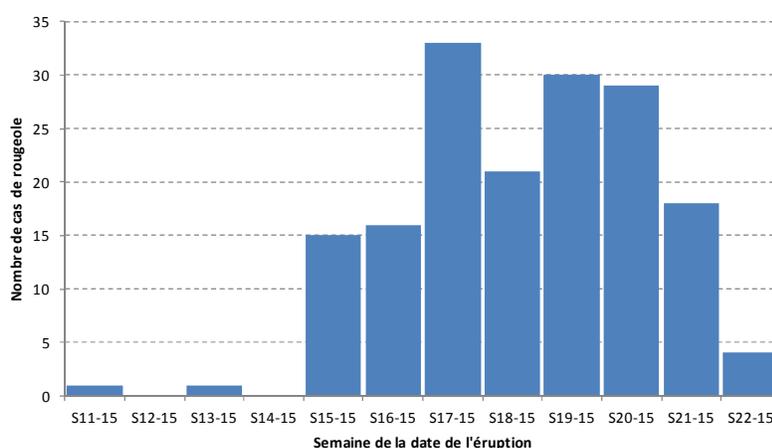
Addendum du point épidémiologique du 30 mai 2015

Dans ce bulletin, la cellule de l'InVS en région (CIRE) Lorraine-Alsace vous propose un point de situation au 1er juin 2015 sur l'épidémie de rougeole en cours dans le département du Haut-Rhin (68).

| Investigation d'un foyer de cas de rougeole dans le Haut-Rhin |

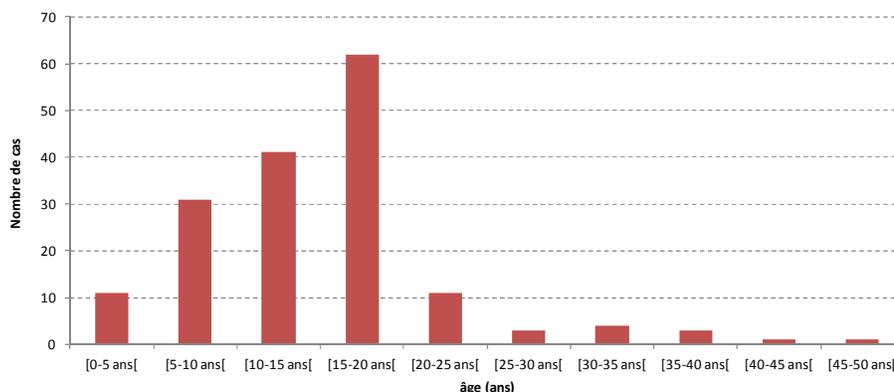
Depuis le 10/04, 169 cas de rougeole ont été recensés par l'ARS Alsace. Parmi ces 169 cas, 161 sont domiciliés dans le Haut-Rhin (68), 7 dans le Bas-Rhin (67) et 1 dans les Vosges (88). Seuls 42 ont été confirmés biologiquement. La date d'éruption des derniers cas déclarés à l'ARS est le 28/05 (figure 1).

Figure 1. Distribution du nombre de cas déclarés de rougeole selon la date d'éruption cutanée, Haut-Rhin, depuis la semaine 11-2015 (du 9 au 15 mars)



Les cas déclarés ont entre 2 et 45 ans (figure 2). Hormis 12 cas ayant reçu une dose de vaccin, un cas ayant reçu deux doses et 5 dont le statut vaccinal est inconnu, les autres cas ne sont pas vaccinés.

Figure 2 Distribution du nombre de cas déclarés de rougeole par classe d'âge, Haut-Rhin, depuis la semaine 11-2015 (du 9 au 15 juin)



Les investigations ont permis d'établir un point de départ dans trois établissements scolaires (Logelbach et Ribeauvillé) suite à un voyage à Berlin où sévit depuis octobre 2014 une importante épidémie de rougeole (plus de 400 cas de rougeole à Berlin au cours du premier trimestre 2015). Ainsi, les élèves participants ont été en contact avec des cas confirmés de rougeole pendant leur séjour.

En Alsace, plusieurs types de liens épidémiologiques ont pu être mis en évidence entre les cas : des liens intrafamiliaux, des liens au sein ou entre les établissements scolaires ainsi que des liens extrascolaires.

A ce jour, ce foyer épidémique a été à l'origine de très peu de cas en dehors de la région Alsace (1 cas en Lorraine et 3 cas en Franche-Comté).

Synthèse

Au 1^{er} juin 2015, l'épidémie de rougeole se poursuit avec 17 cas supplémentaires depuis le 26 mai. Son extension reste globalement circonscrite au nord du département du Haut-Rhin. En dehors des trois établissements initiaux (de Logelbach et de Ribeauvillé), six autres établissements scolaires sont touchés. Une vigilance ainsi qu'un rappel des mesures de prévention doivent être maintenus afin d'éviter l'émergence d'autres foyers. La population générale alsacienne n'est pour l'instant que peu impactée. A ce jour, aucun foyer en lien avec cette épidémie n'a émergé dans une autre région française.

Concernant la gestion des cas suspectés ou confirmés, il est important :

- D'effectuer un **prélèvement salivaire** chez le patient avec les kits adaptés (disponible sur simple demande auprès de l'ARS d'Alsace) ;
- De faire **porter un masque chirurgical** au patient suspect et si possible de lui éviter de passer par une salle d'attente ;
- De demander **l'éviction des collectivités** pendant période de contagiosité (5 jours après le début de l'éruption) ;
- De vérifier le **statut vaccinal** des personnes (objectif de 2 doses de vaccin trivalent en l'absence d'antécédent de rougeole) ;
- De rechercher dans l'entourage du cas des contacts lors de sa période de contagiosité avec des **femmes enceintes non vaccinées sans antécédent de rougeole**, des **sujets immuno-déprimés**, des **enfants âgés de 6 à 11 mois non vaccinés** en post exposition, des **enfants de moins de 6 mois dont la mère n'est pas immunisée** contre la rougeole. En cas de contact avec un cas confirmé de rougeole depuis moins de 6 jours, un traitement par immunoglobuline peut être réalisé en service hospitalier de pédiatrie ou de maladies infectieuses.
- De **déclarer** le cas à l'ARS d'Alsace dans les plus brefs délais.

| Modalités de signalement à l'ARS Alsace, pôle VGAS |

Les signalements transmis au pôle de Veille et gestion des alertes sanitaires (VGAS) de l'ARS d'Alsace concernent : toutes les maladies à déclaration obligatoire, tout évènement sanitaire susceptible d'avoir un impact sur la santé de la population ainsi que la survenue en collectivité de cas groupés d'une pathologie transmissible.

Tous signalement peut se faire par **téléphone au numéro unique : 03 88 88 93 33**

Ainsi que par une notification écrite :

- par **fax au 03 59 81 37 19**
- par mail à l'adresse suivante : ARS-ALSACE-VEILLE-SANITAIRE@ars.sante.fr

Directeur de la publication :
François Bourdillon
Directeur général de l'Institut de veille sanitaire

Rédactrice en chef :
Christine Meffre,
Responsable de la Cire Lorraine-Alsace

Comité de rédaction :
Virginie Bier
Oriane Broustal
Diane Pivot
Sophie Raguét
Isabelle Sahiner
Lucie Schapman
Jenifer Yaï

Diffusion
Cire Lorraine-Alsace
ARS Lorraine
3 Boulevard Joffre
CS 80071
54036 Nancy Cedex

Mail : ars-lorraine-alsace-cire@ars.sante.fr
Tél. : 03.83.39.29.43
Fax : 03.83.39.28.95

Si vous souhaitez être destinataire du point épidémiologique réalisé par la Cire, merci de nous en informer par mail à ars-lorraine-alsace-cire@ars.sante.fr